

## **Discours du Président d'EBC Patrick Liébus au Conseil informel des ministres des Affaires sociales et de l'Emploi (EPSCO) à Amsterdam**

Monsieur le président, Mesdames et messieurs les ministres, madame la Commissaire, merci d'avoir permis ce débat ouvert sur l'impact du détachement sur le secteur de la construction.

En tant que représentant des artisans, micro et petites entreprises du bâtiment et association affiliée à UEAPME – EBC est honoré de prendre la parole à cette occasion, pour la première fois lors du conseil EPSCO.

Concernant la mobilité et le détachement, il nous paraît clair que le marché du travail de l'UE n'est plus du tout le même qu'en 96 : Il a radicalement changé en 20 ans, surtout grâce à l'inclusion de 13 états membres dont les conditions économiques et les systèmes sociaux diffèrent profondément d'autres pays de l'UE.

Il est donc évident qu'il faut une mise-à-jour des règles.

Nous sommes satisfaits du travail pour mener le débat au niveau européen et national, grâce à certaines fédérations nationales affiliées à EBC. Et nous sommes donc en soutien de la proposition de révision.

Il est clair selon EBC que le seul salaire minimum légal ne peut pas être l'outil de comparaison dans un secteur qui a une panoplie d'éléments additionnels, résultats d'avancées sociales sectorielles obtenues par le dialogue social.

Notre secteur est connu pour sa une très forte intensité de main d'œuvre ; donc l'impact du coût de la main d'œuvre sur la compétitivité économique est très élevé. L'application de règles obligatoires similaires sur les salaires pour les travailleurs détachés et les travailleurs locaux est donc fondamentale !

Nous devons réduire l'impact qu'ont les différences salariales et sociales sur le détachement ! cela a créé une concurrence déloyale surtout dans les flux de travailleurs partant des pays à bas salaire vers les pays à haut salaire.

D'ailleurs je peux vous garantir que l'acceptation est au plus bas dans les pays receveurs de détachement et les artisans et très petites entreprises locales perdent des marchés – et donc des emplois - à cause d'une concurrence déloyale.

Il est d'ailleurs inacceptable de balayer cela avec l'argument d'une concurrence normale qui met simplement sous pression des marchés peu compétitifs, avec des niveaux salariaux et de protection sociale trop élevés.

Et cette NON-ACCEPTATION se transfère en général au MARCHE INTERIEUR qui devrait se baser sur une concurrence saine, créant les conditions pour une évolution GAGNANT-GAGNANT.

ALORS QU'ACTUELLEMENT CE N'EST PAS LE CAS !

Je pense que le cas de la construction en Belgique est évident : l'effet de substitution total entre 15,000 emplois perdus dans les entreprises de construction locales et l'augmentation de 15,000 nouveaux travailleurs détachés de 2010 à 2014 fait désormais partie des statistiques officielles.

Par rapport au débat sur la durée, permettez-moi de vous dire que l'application de conditions égales est la base d'une saine concurrence !

Il est donc difficile d'imaginer concrètement des périodes pendant lesquelles les conditions de travail seraient différentes – cette différenciation, poussée à l'extrême, est à l'origine de la concurrence déloyale que nous dénonçons.

Nous comprenons la volonté de ramener cette période en cohérence avec le Règlement sur la sécurité sociale ! Cela nous paraît une avancée dans le juste sens de la stabilité juridique.

Ceci dit, pour établir correctement une période, il faut regarder la réalité de la durée moyenne du détachement, qui dépasse rarement les 4 mois. Dans le secteur construction dans mon pays, les chiffres démontrent que la moyenne s'arrête à 40 jours !

EBC estime que cela démontre deux choses :

- 1 - le manque de correspondance entre le délai de 24 mois et la réalité que nous présentent les chiffres et
- 2 - la nécessité d'une fixation sectorielle de la durée maximale, avec les partenaires sociaux sectoriels qui peuvent se charger de cela, en liaison avec les autorités publiques.

Je vous remercie pour votre attention ! Mon organisation EBC et moi-même restons à votre disposition pour mener à bien ce dossier.